La Séance

Paris, 16 juin. — Les tribunes sont pleines sans être combles. Dans la galerie diplomatique, on remarque M. Tittoni, ambassadeur d'Italie. Les députés sont aussi nombreux qu'à la dernière séance. Au banc des ministres, se trouvent MM. Viviani, président du conseil, Malvy, Gauthier, Augagneur, Thomson, Noulens, René Renoult, Messimy, Abel Ferry, Jaeqnier.

Le président, M. Paul DESCHANEL, ouvre la séance à deux heures.

On valide l'élection de Châteaulin, puis le président donne la parole à VIVIANI pour une « communication du gouvernement ».

VIVIANI monte à la tribune et lit la déclaration suivante :

La Déclaration Ministérielle

Messieurs,

« Le gouvernement rencontre, dès son avènement, les difficultés que le temps lui a léguées, et qu'il dépend de notre action commune de ne pas laisser s'accroître.

» Ces difficultés ne seraient insurmontables que si le gouvernement manquait de résolution et de courage, et s'il ne pouvait compter sur une majorité républicaine capable de fermeté dans les desseins et de continuité dans les vues.

» Cette majorité est celle-là même qui a soutenu le cabinet qui était aux affaires avant les élections ; elle a reçu, pour son attitude passée, l'éclatante adhésion du suffrage universel dont nous devons exécuter les volontés, et qui l'a renvoyée accrue et plus ardente encore sur les bancs de la Chambre ; ce faisant, le suffrage universel a marqué son attachement à la République laïque et sociale. Il a réclamé le triomphe de la justice fiscale, l'aménagement des réformes, l'examen et la solution des problèmes qui se posent avec une acuité redoutable devant la conscience publique.

» Pour l'accomplissement de cette œuvre, le gouvernement est prêt à l'action ; il demande, à la majorité républicaine, de le seconder, de lui fournir cette collaboration chaleureuse, sans laquelle la confiance n'est pas un réconfort, et il est bien entendu qu'il ne veut tirer son autorité que d'une majorité exclusivement républicaine, vivant d'elle-même, se refusant à accepter le concours direct et détourné des partis de réaction.

La question financière

Messieurs,

» Les difficultés financières sont celles vers lesquelles, à cause même de leur urgence, nous devons nous porter d'un premier et vigoureux élan. La situation de la Trésorerie commande un prompt appel au crédit public ; le gouvernement considère que l'emprunt est l'œuvre immédiate à laquelle il se doit attacher avant même de faire aboutir, devant le Sénat, le vote du budget de 1914.

» Mais l'emprunt ne résout que très partiellement le problème. Cet emprunt ne pourvoit, en effet, qu'aux dépenses extraordinaires ; or, il est essentiel de rétablir, entre les charges et les ressources permanentes du pays, un équilibre hors duquel pourrait être mis en péril, à la fois le progrès social et la défense nationale.

La réforme fiscale

» Pour sauvegarder de si hauts intérêts, le gouvernement doit remplir un grand devoir et demander, à la nation, de s'y associer ; il ne suffit pas, en effet, d'apporter dans la gestion des affaires de l'Etat cet esprit d'économie et cette volonté de contrôle qui sont les seuls remèdes efficaces contre les engagements abusifs de dépenses et les mauvais emplois de crédits ; il faut, de plus, au prix d'un grand effort, tout ensemble doter les budgets des ressources qui leur sont indispensables et, en réformant l'assiette de l'impôt, assurer enfin la justice fiscale. *Cette œuvre, nous la réaliserons avec l'appui d'une majorité républicaine, qui restera fidèle aux conceptions de sa devancière.*

» Dans les derniers jours de la précédente législature, la Chambre des députés a voté des dispositions tendant à établir un impôt progressif sur l'ensemble des revenus. *Nous demanderons au Sénat d'en maintenir l'incorporation dans la loi de finances de 1914.*

» Soucieux d'exiger de ceux qui possèdent leur légitime contribution aux charges publiques, *nous insérerons, dans le projet de budget de 1915, des textes instituant un impôt progressif sur le capital* ; enfin, nous nous attacherons à poursuivre la rénovation, déjà réalisée en partie, de notre système d'impositions directes, et à faire définitivement prévaloir la grande réforme dont la Chambre de 1909 a assuré le succès.

La politique extérieure

» Un de devoirs les plus hauts du gouvernement sera de persister dans la politique extérieure suivie depuis tant d'années par la République. Nous développerons une alliance féconde en heureux résultats, fortifiée à l'épreuve du temps, au milieu des sympathies qui unissent deux peuples, tous deux attachés à la paix. Nous fortifierons également l'entente, qui nous lie à une puissante nation voisine, et qu'une récente visite a de nouveau et avec éclat consacrée ; nous entretiendrons, comme par le passé, nos bonnes relations avec les autres gouvernements.

» Mais ce n'est pas seulement de cette alliance, de cette entente, de ces bonnes relations que la France tire sa force : elle la tire d'elle-même.

La loi de « trois ans »

» Le Parlement a voté la loi du 7 août 1913 sur la prolongation du service militaire. La discussion en a été ardente et longue, mais la loi est votée et cette loi ne suffit pas, à elle seule, à assurer la défense du territoire. *Le gouvernement déposera, à bref délai, un ensemble de projets dont les plus importants seront des projets de loi sur la préparation militaire de la jeunesse, et sur la réorganisation des réserves, projets destinés à accroître la puissance défensive d'une nation qui, respectueuse du droit universel, n'a jamais songé, ne songe qu'à préserver ses foyers, ses libertés, sa dignité.*

» *C'est seulement après que ces projets auront été votés, appliqués, quand leur application aura démontré leur efficacité, que tenant compte à la fois des résultats de l'expérience et des nécessités de la défense nationale, le gouvernement pourra proposer un allègement partiel des charges militaires.* Jusque-là, le gouvernement s'en tiendra, sous le contrôle du Parlement, à l'application exacte et loyale de la loi.

La réforme électorale

» Le Sénat a renvoyé à l'examen de la Chambre le projet de loi sur la Réforme électorale. Cette réforme est indispensable. Dès que la commission de la Chambre le désignera, le gouvernement se mettra à sa disposition pour rechercher avec elle, d'accord avec le parti républicain, dans les deux assemblées, un mode de scrutin nouveau.

La défense laïque

» Ce n'est pas à l'heure actuelle, où le parti clérical, levé en face de la République, encourage contre elle toutes les réactions, que la majorité républicaine désarmera. Notre premier effort sera d'achever, avec le concours du Sénat, dont les sentiments républicains nous sont une garantie de succès, dès que les discussions d'ordre financier auront pris fin, le débat sur les lois de défense laïque et sur la réorganisation de la caisse des écoles.

» Nous demanderons à la commission de l'enseignement de la Chambre, *de hâter le dépôt du rapport sur le contrôle de l'enseignement secondaire privé, et nous développerons l'organisation postscolaire par la liberté, la propagande, l'action.* Le parti républicain défendra le patrimoine de la Révolution contre l'esprit de domination ; nous voulons une République aussi éloignée de la persécution contre ses adversaires que de la faiblesse dont ils voudraient profiter.

Les lois sociales

» Mais l'action politique est insuffisante, et elle est vaine si elle n'est pas secondée par l'action sociale, qui, exercée au profit des travailleurs des champs et des villes, contribue à les rallier à la République. Vis-à-vis d'eux, par l'effort de lois d'assistance et d'assurance, la République a fait son devoir : elle est loin d'avoir achevé sa tâche : il faut améliorer la loi sur les retraites ouvrières, y comprendre l'invalidité, étendre jusqu'au chômage involontaire le domaine de l'assurance ; doter de pouvoirs légaux plus efficaces ces syndicats professionnels, où les ouvriers prennent, au contact des épreuves, l'habitude des responsabilités et travaillent à leur affranchissement économique.

Appel à la majorité républicaine

» Messieurs, bien des réformes appellent votre attention et la nôtre, et nous vous prions de ne pas dénoncer les lacunes, d'ailleurs involontaires, d'une déclaration qui envisage les problèmes urgents et généraux et ne vise pas à se transformer en une table des matières inanimée. Certes, aucune des grandes questions économiques et agricoles ne nous peut trouver indifférents. Dès demain, pour l'examen de chacune d'elles, le gouvernement sera prêt.

» A l'heure grave qui sonne, il voudrait, embrassant d'un rapide regard la situation présente, se retourner vers la majorité républicaine ; il ne redoute la discussion d'aucune idée, pourvu que cette idée ne demande son triomphe qu'à la loi. Il fait appel à tous ceux qui savent que la République démentirait à son origine, si elle n'était laïque, démocratique et sociale. Il voudrait qu'une large discipline, volontairement consentie, rassemblât tous les hommes qui ont mis dans cette République leur espoir, et, si cette majorité républicaine le veut, nous nous offrons pour guider avec elle, par les voies de l'ordre et de la légalité, vers un idéal de justice, une démocratie qui, appliquée à développer à l'intérieur tous les progrès, a su maintenir au premier rang des peuples la France et la Révolution ».

Les interpellations sur la politique générale

LE PRESIDENT. — Je suis saisi de deux demandes d'interpellation : 1° de M. Thierry-Cazes sur la politique générale ; 2° de M. Jaurès sur la politique générale du gouvernement.

M. Poirrier de Narçay a retiré l'interpellation sur la politique générale qu'il avait déposée et qui devait être discutée la première cet après-midi.

VIVIANI, président du Conseil. — Le gouvernement est aux ordres de la Chambre.

M. Thierry-Cazes au nom des radicaux-unifiés

M. THIERRY-CAZES à la parole. Le bruit des conversations particulières empêche pendant quelques minutes l'orateur de se faire entendre.

M. THIERRY-CAZES. — A l'audition de la déclaration je n'ai pu entendre le passage relatif à la loi militaire à cause des mouvements de séance qui prouvent que c'est bien là la question qui domine le débat. (Vifs applaudissements à droite et au centre.) Mes amis radicaux unifiés approuvent la déclaration.

UNE VOIX A GAUCHE. — Au nom desquels parlez-vous ?

M. THIERRY-CAZES. — Il faut s'expliquer nettement, sans arrière-pensée. Il y a d'ailleurs une chose plus utile que toutes les autres : c'est la réforme parlementaire. Il faut augmenter et déterminer les incompatibilités et que le député se consacre entièrement à son mandat. Je vous demande pardon de cette digression.

Le ministère précédent avait dit intangible la loi militaire. Mais la majorité républicaine a remporté une magnifique victoire. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.) Il faut, par patriotisme, en finir au plus tôt avec la loi de trois ans. Voilà l'opinion de la démocratie républicaine des villes et des campagnes.

C'est le programme du parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir, le programme de Pau ! (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.) Il faut à ce sujet des déclarations nettes du gouvernement. Pour revenir, dès qu'on le pourra, mais au plus vite, à la loi de deux ans, nous avons attendu le verdict du suffrage universel : il a dit au gouvernement : « Osez et nous aurons avec nous toute la démocratie républicaine. » (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Jaurès à la tribune

JAURES. — Nous n'avons pas applaudi la déclaration en ce qui concerne la réforme électorale. C'est qu'elle n'a parlé ni de proportionnelle ni de représentation des minorités.

Plus que jamais la réforme électorale est indispensable à la démocratie, mais par la proportionnelle intégrale. Nous nous chargeons, mes amis et moi, de la réclamer au gouvernement de M. Viviani, qui garde sur ce point, un silence prudent. Nous nous chargeons de lui demander de porter cette réforme au Sénat et dexiger de lui qu'il fasse la réforme. (Mouvements divers).

Mais des problèmes plus redoutables encore se posent et d'abord la situation financière. Non pas que celle de la trésorerie soit aussi lamentable que M. Ribot l'a dépeinte l'autre jour. Ce qui est grave c'est le déficit permanent où se trouve notre budget. Ce déficit est énorme avec les lois sociales qu'il faut faire, avec les lois d'enseignement. Le déficit seul, abstraction faite des lois militaires, s'élève à un milliard.

Sans doute, M. Ribot, dans son court passage au ministère, a promis d'incorporer l'impôt sur le revenu au budget de 1914. Neut-il fait que cela, on pourrait dire, de sa brève carrière ministérielle : *Transit bene faciendo.* C'est donc à l'impôt sur le revenu qu'il faudra demander ce milliard.

Mais pour obtenir cette réforme fiscale, il faut une majorité fidèle et ardente. Je vous défie de l'avoir sans nous !

Et vous ne l'aurez pas si vous gardez vos conceptions sur la loi de trois ans. Sur ce point, il vous faudra recourir aux voix de droite. Dans cette alternance de deux majorités aussi contradictoires, votre autorité s'effondrera.

Les "trois ans"

Dans cette polémique, dans cette campagne sur la loi de trois ans, pas de calomnies, n'est-ce pas ? Qu'on ne vienne pas nous dire que nous faisons le jeu de l'étranger. Nous voulons, nous, la résistance totale de la France organisée contre toute agression. Vous voulez, vous, partisans de la loi de trois ans, le triomphe de l'inertie. Savez-vous combien d'hommes manquaient aux régiments, aux mois de mars et d'avril ? 120.000 hommes (Exclamations sur divers bancs à gauche et au centre), oui, 120.000 hommes, et nous l'établirons.

Savez-vous ce qu'il faudrait de temps pour transporter les approvisionnements en cas d'attaque brusquée ? Il faudrait dix jours.

Savez-vous que 500.000 réservistes seraient immobilisés dans les casernes ?

M. PUGLIESI-CONTI. — Nous sommes tout de même plus défendus que sous le général André. (Applaudissements à droite).

JAURES. — Oui, oui, protestez ! Nous connaissons cette éternelle tactique des assemblées. Si on dénonce le mal à temps, on soulève les protestations de prétendus patriotes. Si on se tait c'est l'histoire qui flétrit les coupables.

M. TOURNADE. — Vous avez reproché à M. Ribot d'avoir semé la panique financière et vous, quelle panique répandez-vous ?

JAURES. — Ne croyez pas qu'il suffise d'entasser, dans les casernes, contingent sur contingent ! Il faut dans un pays recruter le plus possible et organiser les réserves sur place.

M. DRIANT proteste.

On lui crie à l'extrême-gauche : « Il fallait rester dans l'armée pour appliquer vos théories de caserne ».

JAURES. — Ce que je reproche à l'attitude ministérielle dans ce problème vital, où il faut être clair, c'est l'incertitude et l'ambiguïté.

M. BONNEFOUS. — L'ambiguïté a régné pendant six mois sous le ministère que vous avez soutenu. (Très bien ! à droite).

JAURES. — M. Viviani avait d'abord employé une formule dans son premier ministère où figurait un lyonnais, patriotiquement remplacé par un autre Lyonnais dans son second cabinet. (Applaudissements et rires à l'extrême-gauche qui se tourne vers M. Godart et l'applaudit).

M. Viviani a dû reconnaître que cette première formule avait des inconvénients. Il l'a remaniée. Que vaut la formule nouvelle ?

On en a, paraît-il, discuté ce matin au groupe des radicaux unifiés et le groupe s'est plu à déclarer qu'après tout cette formule était identique à celle du congrès de Pau.

Voyons donc la formule du congrès de Pau dont j'annonce tout de suite que j'ai fait le fond de l'ordre du jour que j'ai déposé comme conclusion de ce débat.

La formule du congrès de Pau recommandait la loi de deux ans et demandait qu'on y revint par des mesures qu'elle énumérait.

M. NAVARRE. — Et c'était signé Malvy ! (Rires à l'extrême gauche).

JAURES. — M. Malvy confirmait, en la précisant, cette formule de Pau dans le commentaire qu'il en faisait.

M. MALVY. — Je n'ai rien à en retirer.

JAURES. — Le malheur, c'est que vous y avez ajouté. A Pau, vous vouliez l'organisation intensive des réserves pour revenir à la loi de deux ans et alléger les charges du pays. Aujourd'hui, au ministère, vous voulez superposer cette organisation au service de trois ans et aggraver les charges du pays.

Viviani répond aux interpellations

VIVIANI, président du Conseil, dit que Jaurès a raison, s'il est une heure où le Gouvernement a le devoir de se prononcer des paroles claires et de prendre des engagemnts précis, c'est bien celle-ci.

Moins chargé de titres et d'années que M. Ribot, il peut cependant comme lui, déclarer que c'est par devoir que, dans la situation actuelle, il a assumé la charge du pouvoir.

Le Gouvernement est à la disposition de la commission du suffrage universel pour collaborer avec elle à la réforme électorale.

Dès ce jour, le Gouvernement, s'il a la confiance de la Chambre, déposera le projet d'emprunt.

Ce projet voté, il abordera devant le Sénat la discussion du budget et demandera l'incorporation au budget de l'impôt sur le revenu. (Très bien, très bien). Il ira ensuite discuter devant le Sénat la réforme dont la Chambre, en 1909, a assuré le succès. (Très bien, très bien).

L'orateur ne fait pas de distinction en matière de patriotisme, mais il faut se prononcer clairement pour tout le monde sur la loi militaire. (Applaudissements à gauche et sur divers bancs).

Pourquoi a-t-elle été votée ? parce qu'on a voulu répondre par un effort militaire puissant à l'effort puissant d'une nation voisine. (Très bien, très bien à gauche et sur divers bancs).

Tous ceux qui ont déposé des contre-projets étaient partisans d'un renforcement de l'armée.

Cette loi est-elle intangible ? Il n'y a pas de loi intangible. (Applaudissements sur divers bancs à gauche).

Il faut traiter la question comme une question de fait. Qui demande l'abrogation immédiate de la loi ?

VOIX DIVERSES. — M. Vaillant ! M. Augagneur !

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. — Personne ne la demande. M. Sembat disait, l'autre jour, que le retour à la loi de 2 ans devait être procédé d'un ensemble de mesures préparatoires.

SEMBAT. — Il y a des délais ; mais la décision doit être immédiate et sans aucun recours.

Le retour à la loi de deux ans doit être un fait conditionné comme tous les faits sociaux, mais non un fait conditionnel. (Applaudissements à l'extrême gauche).

VIVIANI dit qu'on ne peut faire aucune comparaison entre une loi sociale et une loi militaire.

La loi de 3 ans a créé une institution militaire. Ceux qui ont voté contre elle se heurtent à cette institution militaire.

Le Gouvernement déposera des projets sur la préparation militaire de la jeunesse et sur l'utilisation des réserves.

Il ne suffit pas que ces projets soient votés. Il faut que leur application démontre leur efficacité pour que, appréciant les résultats de l'expérience et les nécessités de la défense nationale, le Gouvernement puisse envisager une réduction partielle du service militaire.

Le Gouvernement ne saurait consentir jusque là à une abrogation indirecte de la loi de 3 ans qui résulterait d'une défaillance dans son application. (Applaudissements).

L'orateur déclare qu'au mois d'octobre 1915, s'il a la charge du pouvoir, il ne libèrera pas les classes actuellement sous les drapeaux.

L'orateur s'adresse à la majorité républicaine.

Il rappelle qu'il est sorti de cette majorité et qu'il a combattu depuis 20 ans sur tous les champs de bataille où la démocratie l'a appelé. (Applaudissements à gauche).

La démocratie ne lui a pas demandé uniquement de se traîner pendant 4 ans dans la discussion de la loi militaire.

La majorité républicaine a reçu le mandat de faire triompher la justice fiscale et de déraciner les privilèges d'argent dans ce pays, de défendre, contre les attaques sournoises, l'école laïque, d'étendre le champ des réformes sociales.

Veut-elle, avec le Gouvernement, qui restera à sa tête, se mettre à l'œuvre ?

Il n'y a pas que les responsabilités personnelles qui retombent sur le Gouvernement.

Il y a les responsabilités collectives qui retombent, à certains jours, sur les majorités.

Le Gouvernement compte sur la majorité républicaine pour le soutenir jusqu'au bout du combat. (Vifs applaudissements à gauche. Interruptions à l'extrême gauche).

Déclaration de M. Tissier

M. TISSIER dit que, s'il n'écoutait que son amitié, il voterait pour le Gouvernement. Mais il y a, au-dessus des amitiés, des questions de droiture et d'honnêteté publique.

Il s'agit de savoir quelle sera l'attitude du Gouvernement dans la question de la loi de 3 ans.

Les élections se sont faites sur la loi militaire et sur la question fiscale. Il ne faut pas que celle-ci soit le rachat de l'autre.

L'orateur ne propose pas le retour immédiat à la loi de 2 ans.

Il demande au Gouvernement de ne pas aggraver le fardeau militaire et de ne pas, en s'appropriant des articles détachés du programme de Pau, imposer une charge nouvelle pour le pays. (Applaudissements à l'extrême gauche).

L'élément militaire a toujours été tellement opposé à l'organisation des réserves que jamais, sur ce point, la loi de 1905 n'a été appliquée.

Tous ceux qui sont demeurés fidèles au programme de Pau ne peuvent pas accepter que le Gouvernement transforme les conditions du problème.

C'est pourquoi l'orateur et ses amis auront le regret de ne pouvoir voter pour le Gouvernement s'il se maintient dans la position qu'il a prise.

Les ordres du jour

M. LE PRESIDENT donne lecture des ordres du jour :

1° de Breton ; 2° de M. Poirier de Narçay ; 3° de Jaurès.

M. POIRIER DE NARÇAY s'étonne que l'ordre du jour qui paraît devoir être accepté par le Gouvernement ne fasse aucune allusion à la loi de 3 ans que M. le Président du Conseil a déclaré maintenir.

Il demande à la Chambre de se prononcer sur cette question puisqu'il est acquis que personne, dans cette Chambre, ne propose le retour *hic et nunc* à la loi de 2 ans. (Applaudissements à droite).

M. DE GRANDMAISON dit qu'il croit savoir qu'une des conditions mises par M. Augagneur à son entrée dans le Cabinet a été la promesse du dépôt d'un projet tendant à ramener à 30 mois la durée du service militaire.

Il sollicite de M. le Président du Conseil une précision sur ce point.

VIVIANI réclame la priorité pour l'ordre du jour Breton et pose la confiance.

M. LE PRESIDENT donne lecture d'un quatrième ordre du jour de M. de Grandmaison.

VIVIANI répond à M. de Grandmaison que la Déclaration a été apportée au nom du Gouvernement tout entier.

Il donne rendez-vous à M. Driant pour le moment prochain où seront déposés les projets relatifs à l'utilisation des réserves.

Il ajoute que le Gouvernement n'accepte que l'ordre du jour présenté par M. Breton et il pose la question de confiance sur la priorité en faveur de cet ordre du jour (Applaudissements à gauche)

JAURES déclare que ses amis et lui voteront contre la priorité de l'ordre du jour de M. Breton parce qu'il permet au Gouvernement, non seulement de maintenir, mais d'aggraver la loi de 3 ans.

Il constate qu'il apparaît dans cet ordre du jour, qu'on ne peut pas faire appel à la majorité républicaine et viser la loi de 3 ans (Applaudissements à l'extrême gauche).

Appel à la majorité républicaine

VIVIANI demande à la Chambre de ne pas séparer l'ordre du jour pour lequel le Gouvernement demande la priorité des explications qui l'ont précédé.

Il dit qu'il ne se charge pas de mettre d'accord M. Beauregard et M. Millevoye et qu'il ne fait appel qu'à la majorité républicaine avec la confiance de laquelle seule il veut vivre (Appl. à g.).

M. FRANKLIN-BOUILLON dit que ses amis et lui ont entendu la Déclaration et connaissent le passé républicain des membres du ministère.

Le Président du Conseil a déclaré qu'ils ne chercheraient leur appui que dans les gauches.

L'orateur et ses amis ont voté pour le service de 2 ans, ils sont convaincus que les mesures annoncées amèneront nécessairement la réduction de la durée du service.

Ce qui importe, c'est d'affirmer notre volonté de ne pas renoncer à notre idéal.

C'est pourquoi il votera l'ordre du jour (très bien ! très bien ! sur divers bancs à gauche).

JAURES constate qu'il résulte du commentaire d'un représentant autorisé du parti radical-socialiste qu'aujourd'hui, ce qui compte, ce n'est pas la Déclaration, mais le passé des hommes qui sont sur les bancs du gouvernement.

L'orateur n'est pas de cet avis.

Comme socialiste, comme républicain, comme Français, l'orateur et ses amis voteront contre cette équivoque. (Appl. à l'extrême gauche.)

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL dit que ce n'est pas en invoquant le passé modeste des membres du Cabinet qu'il demande la confiance de la Chambre.

Ce qu'il invoque, ce sont ses déclarations. M. Jaurès les a-t-il trouvées équivoques ? non, puisqu'il les a combattues.

L'orateur ne se cachera pas derrière un ordre du jour qui ne serait pas loyalement interprété.

En accordant la confiance au gouvernement, la Chambre accepte ses explications. Le gouvernement n'accepte pas qu'on sépare l'ordre du jour de ses explications. (Appl. à gauche.)

La priorité votée par 362 voix contre 139

M. LE PRESIDENT consulte la Chambre sur l'ordre du jour de M. J.-L. Breton et ses collègues ainsi conçu :

« *La Chambre, confiante dans le gouvernement pour appliquer une politique de réformes, fondée sur l'union des républicains et appuyée sur une majorité exclusivement républicaine, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.* »

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL dit que le gouvernement accepte cet ordre du jour, appuie la priorité et pose la question de confiance sur la priorité. (Appl. à gauche.)

M. LE PRESIDENT met aux voix la demande de priorité en faveur de cet ordre du jour.

Conformément au règlement, il est procédé à l'opération du pointage.

A la majorité de 362 voix contre 139, sur 501 votants, la priorité est accordée à cet ordre du jour. (Applaudissements à gauche).

Le vote sur le fond. - L'ordre du jour Breton adopté par 370 voix contre 137.

M. LE PRESIDENT met aux voix l'ordre du jour au fond.

A la majorité de 370 voix contre 137, sur 508 votants, cet ordre du jour est adopté.

L'emprunt

M. NOULENS, ministre des finances, dépose un projet de loi portant émission de 800 millions de rentes 3.50 % amortissable, en vue de subvenir aux dépenses extraordinaires de la guerre et aux dépenses d'occupation du Maroc.

I insiste sur l'urgence qui s'attache à l'examen du projet. (Très bien).

Le projet sera imprimé et distribué.

Jeudi, à deux heures, réunion dans les bureaux ; à deux heures et demie, séance publique.

La séance est levée à 6 heures 10 minutes.

AU SÉNAT

Paris, 16 juin. — Les sénateurs étaient venus nombreux entendre la lecture de la Déclaration ministérielle.

MM. Bienvenu-Martin, Couyba, David, Raynaud, Dalimier, Lauraine sont assis au banc du gouvernement.

La séance est ouverte à 2 heues 15, sous la présidence de M. Antonin DUBOST, qui donne la parole à M. Bienvenu-Martin, garde des sceaux, pour lire la Déclaration. Celle-ci est favorablement accueillie à gauche.

On applaudit le passage relatif « à la République laïque et sociale » et « le refus du concours direct ou détourné de la réaction ».

Très approuvées également les parties relatives à l'application de la loi de trois ans et au vote de l'emprunt même avant le budget.

Puis, après la lecture de la Déclaration, le Sénat s'ajourne à demain pour commencer la discussion du budget.

La séance est levée à 2 heures 3/4.

Conseil des Ministres

Paris, 16 juin. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré.

Voici le texte du compte rendu officieux de la délibération :

Le conseil a approuvé les termes de la déclaration ministérielle.

FEUILLETON DU 17 JUIN. — N. 54

La Dot Fatale

par Georges MALDAGUE

IV

Dix coups tintèrent dans le profond silence de ce soir d'été.

La nuit était lumineuse.

Marie-Thérèse venait d'écrire à la prisonnière de Clermont, une longue et bonne lettre.

Assise devant une fenêtre ouverte de sa chambre, une petite lampe de travail apportée de Paris, posée sur la table qui lui servait de bureau, elle resta quelques minutes à réfléchir ; sa missive sous enveloppe, serrée dans son buvard, le front dans la main, le coude sur la table.

Tout le monde était, sinon endormi, du moins au lit.

On prenait au Val-Rose cette habitude de la campagne : se coucher de bonne heure, se lever matin.

Rien de délicieux comme de courir le parc, les champs ou les vignes, alors que la goutte d'eau perle à chaque brin d'herbe, que sur les raisins à maturité, la rosée met sa fraîcheur veloutée, quand le soleil, tamisé par la brume légère, qui flotte encore sur les bois, éclaire les champs, sous l'ardeur intense de la journée, de sa splendeur dorée.

Deux papillons vinrent bruire autour de la lampe, noire comme les ténèbres.

Leur vol fit sursauter la jeune fille, qui nerveusement recula sa chaise et souffla la lumière.

Les ailes palpitèrent quelques secondes par la chambre, et l'un après l'autre, par la fenêtre béante, les lépidoptères nocturnes regagnèrent l'espace.

Marie-Thérèse s'appuya à la barre d'appui, respira longuement.

La voûte scintillante, tous les clous d'or du ciel attirèrent ses prunelles, autres étoiles brillantes qu'étaient venus voiler des pleurs. Elle avait l'âme triste, la fiancée de Frédéric Silvère.

Le court entretien de l'après-midi, sur le bord de l'étang, avec l'ancien sabotier, la poursuivait.

La peur de l'avenir la ressaisissait, la fille de Claude Varagniez.

Ce ciel porta soudain sa pensée vers Marcelle et son « Journal ».

Elle n'en voyait certes pas de plus beau dans ses montagnes, l'insouciante et rieuse amie, qui n'avait encore — elle aussi, avant la tragédie qu'elle ne voyait point — connu que le bonheur.

Elle ne pourrait s'endormir à présent, peut-être ne dormirait-elle point, même.

Si elle continuait cette lecture ?

Cela chasserait l'impression malheureuse qui revenait, en dépit de ses efforts pour l'éloigner.

La jeune fille tira les persiennes, laissant toujours la fenêtre ouverte, ralluma sa lampe.

Avant d'écrire, — comme ce soir, il y aurait bientôt deux ans, où son père, longeant le couloir sur lequel donnait sa chambre, s'arrêtait devant elle, sans parole, livide, les petites mouchetures sur sa chemise, elle avait passé un peignoir, défait ses longs cheveux, qu'elle nattait ensuite avec soin.

Elle tira près de la table un fauteuil, s'y étendit, et chercha, dans le cahier de correspondance, l'endroit où la venue d'Albéric Soucaud la forçait à s'arrêter.

C'était au moment de l'apparition, dans la fenêtre encadrée de verdure de l'auberge de Gavarnie, de Guy Faradet.

Le front de Marie-Thérèse se rasséréna ; bientôt le sourire remonterait à ses lèvres.

Elle lut :

« Ma chérie, il n'a rien pourtant de cette Gorgone dont nous parla notre mythologie, à la figure pétrifiée, aux cheveux changés en serpents menaçants et sifflants. Eh ben ! la Méduse elle-même me fût apparue, que je ne serais pas restée autrement médusée.

« Maman est véritablement très forte.

« Son rire désopilant, un rire qui la faisait aller et venir, se tordre, pour tomber finalement sur une chaise, où elle demeure les bras pendants, la gorge inégalement secouée, se calmant peu à peu, cette explosion suivie de l'espèce d'anéantissement, coupé de petits cris qui étaient encore des manifestations de plaisir, me firent revenir à moi.

« Je regardais les trois couverts, je la regardai, elle, je le regardai, lui.

« Il venait d'enjamber la fenêtre, sans échelle de corde, et retenant certainement une envie d'éclater aussi formidable que celle à laquelle s'était laissée aller ma mère, il me considérait avec des yeux écarquillés, en faisant autant que possible sa bouche en cœur.

« Je sentis une telle colère, que c'est bête à dire, et je m'en arracherais encore les cheveux aujourd'hui, je me mis... non à tempêter, non à les écraser tous deux d'un mot qu'eût dû trouver immédiatement ma dignité blessée, non à prendre la porte et à me réfugier là-haut dans la petite chambre en face des sommets de neige, où il y avait de l'eau limpide et des cuvettes sales, les laissant se morfondre en un nez à nez morose, je me mis... comme une gamine, à pleurer.

« — Oh ! la grande sotte ! articula maman qui s'esclaffa encore.

« — Mademoiselle Marcelle ! fit-il d'une voix dont je ne pouvais constater le degré d'émotion ou de moquerie.

« Réfugiée dans un coin, je sanglotai.

« Mais je me calmai tout d'un coup et, le bras tendu vers eux, je m'écriai :

« — C'est lâche, ce que vous avez fait !

« Alors, Mme Jubert, avec une tranquillité superbe :

« — Qu'avons-nous donc fait, mon enfant ?

« — Toi !... m'attirer ici dans un guet-apens !

« — C'est une expression un peu dure, articula le Faradet.

« — Je répète : un guet-apens. C'est misérable, c'est ignoble !

« — Mademoiselle Marcelle !...

« Il ne trouvait pas autre chose : Mademoiselle Marcelle.

« — Ma chère petite, fit ma mère, je te conseille de peser tes exclamations.

« — Je comprends maintenant pourquoi tu voulais arriver le 8, ici... C'était prémédité.

« — Et puis, quand tu dirais vrai !

« — Eh bien, c'est lâche, voilà... Je ne trouve pas autre chose.

« — Ecoute-moi, Marcelle... En effet, cela eût été, puisque tu y tiens, peut-être un peu lâche de te contraindre à ce déjeuner en face d'un ami, s'il n'avait, non seulement, comme tu le sais, abdiqué à Paris même son rôle de prétendant, mais s'il ne se mariait dès la rentrée d'hiver avec une autre qu'avec toi.

« J'eus la parole coupée, j'étais, en style de potache, l'expression vient de ton frère Jean, babafiée.

« Il se mariait !

« Alors, pourquoi était-il là ?

« Mme Jubert comprit mon impression, répondit à mon interrogatoire muette :

« — En effet, nous avions pris rendez-vous ici... Je ne t'ai rien dit, parce que je voulais te faire l'agréable surprise de te montrer la fiancée.

« — Montre-la donc... Où est-elle ?

« — Nous devions déjeuner tous ensemble...

« — Alors, pourquoi ne vois-je, sur cette table, que trois couverts ?

« — Miss Ella Crafford fut obligée de quitter avant-hier Cauterets, avec sa gouvernante, pour s'embarquer au Havre, son père se trouvant dangereusement malade, à Chicago.

« C'était Guy, comme tu t'en doutes, qui répondait.

« — Ah ! c'est une Américaine, votre fiancée ?

« — Qui, ainsi que nombre de jeunes filles riches de là-bas, fait son tour d'Europe, si ce n'est son tour du monde, avec un digne chaperon, lui laissant la plus grande liberté.

« — Ce ne serait pas un canard d'Amérique, que vous adjoindriez au déjeuner auquel vous aviez invité ma mère ?

« Ma verve me revenait, je n'étais plus furieuse ; au contraire, j'éprouvais mes larmes à peine séchées, l'envie de rire à mon tour.

« Lui, très sérieux, toujours aimable :

« — Nullement, mademoiselle, je ne me permettrais pas cette entrée indigeste... Voulez-vous que je vous confesse toute la vérité ?

« — Confessez... mais rapidement, parce que j'ai faim.

« — La voilà, sans voiles : vous excursionnie dans les Pyrénées, je voulais y excursionner aussi... Je vous aimais encore d'amour, ce n'est plus maintenant qu'une amitié destinée à résister au temps.

« — Comme la mienne.

« — Merci... J'espérais au hasard, que je l'avoue, j'eusse demandé à madame votre mère, d'aider, pour nous mettre en présence... Brutal, à une table d'hôte, j'ai ressenti le coup de foudre !

« — Combien en avez-vous ressenti comme cela dans votre vie, sans compter le mien ?

« — Vingt-cinq... le choc en retour m'atteignait, plus ou moins violent... Miss Ella Grafford est blonde, elle a des yeux qui ressemblent à deux violettes humides, une taille de Parisienne, un pied, une main d'enfant... Je n'aime que les femmes très lancées... Celle-là donnera le ton à toute notre société select.

« — Et vous m'avez oubliée ainsi du jour au lendemain ?

« — Je suis homme, je le dis encore, à rester un ami fidèle, mais, en somme, je ne comprends l'amour que lorsqu'il est partagé.

« — Beaucoup plus logique que nous, qui nous obstinons à aimer quand nous ne comptons pour rien, dans l'existence d'un monsieur, fit maman, me lançant un regard que je compris. »

Marie-Thérèse s'arrêta encore dans sa lecture.

Cette phrase l'intriguait, comme l'avait intriguée une autre, sur le bord de l'étang, l'après-midi.

LA SUIVRE